Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le 02/02/2024
ID : 029-242900801-20240124-DBC2024_005-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2024

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2024_005

Objet	**convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la commune de logonna-daoulas pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg - approbation d'un avenant 2**	
Rapporteur	Michel CORRE	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant qu'une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée a été établie le 4 octobre 2022 entre la Communauté et la commune de Logonna-Daoulas pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales dans le cadre de travaux d'aménagement du bourg pour un montant de travaux estimé à 25 675,20 € HT (30 810,34 € TTC),
Considérant qu'un avenant 1 a modifié le montant des travaux après consultation des entreprises, portant le montant des travaux à 39 030 € HT(46 836 € TTC),
Considérant qu'il convient d'acter, par avenant 2, le montant définitif des travaux fixé à 75 000 € HT (90 000 €TTC),
Vu la délibération n°2020_066 du 17 juillet 2020 donnant délégation au Bureau communautaire pour l'approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage mandatée et l'autorisation à donner au président pour les signer,
Vu le projet d'avenant n°2 à la convention,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 janvier 2024

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : autorise le président à signer l'avenant 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée établie avec la commune de Logonna Daoulas,
Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise au Préfet du Finistère, communiquée au Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.
Article 3 : le directeur général des services et le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 30/01/2024
Qualité : Président-Maire